

# Exposition des prothésistes dentaires aux produits chimiques



28 rue René Cassin - 51430 Bezannes  
Tél. 03 26 77 59 20 - Fax. 03 26 07 61 30  
contact@reimssantetravail.fr

TOUTE L'ACTU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EST SUR [WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR](http://WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR)



Les prothésistes dentaires, de par leur activité, sont amenés à utiliser de nombreux produits qui peuvent s'avérer plus ou moins toxiques. Ces produits peuvent être des liquides, des résines, des poussières, des produits de nettoyage...



## Produits CMR


Les CMR sont des agents chimiques :

**Cancérogène** : substance pouvant entraîner un cancer ou en augmenter la fréquence d'apparition.

**Mutagène** : substance pouvant provoquer des mutations au niveau de l'ADN. La mutation étant la première étape d'un cancer.

**Reprotoxique ou Toxique pour la reproduction** : substance pouvant causer des effets néfastes sur les capacités reproductives (fertilité) et nuire au bon développement de l'enfant à naître.

REGLEMENT CLP				
CATEGORIE	EFFET	TYPE	MENTIONS DE DANGER	PICTOGRAMME
1A 1B	CMR avéré pour l'homme CMR présumé pour l'homme	Mutagène Cancérogène Toxique pour la reproduction	H340 H350 /H350i* H360FD/fD/Fd*	
2	CMR suspecté (informations disponibles insuffisantes)	Mutagène Cancérogène Toxique pour la reproduction	H341 H341 H361fd*	
Supplémentaire	Sur ou via l'allaitement	Toxique pour la reproduction	H362	

 Le risque CMR apparaît dès la 1ère exposition (pas d'effet seuil).  
L'apparition d'un cancer peut survenir jusqu'à + de 40 ans après la première exposition.

- L'exposition à des substances CMR nécessite un suivi individuel renforcé.

Les principaux CMR :



- **Les métaux** et leurs poussières métalliques (cobalt, chrome...).
- **Le formaldéhyde**, contenu dans des colles et sous forme de vapeur lors de la chauffe de résine thermoplastique.
- **La silice cristalline** (Quartz et cristobalite), sous forme de poussières et composant de plâtre, poudre céramique...
- Des substances cancérogènes sont retrouvées dans les liquides pour résines comme la **N, N-diméthyl-p-toluidine**.
- Des **produits toxiques pour la reproduction**, utilisés lors de la production de prothèse métallique.

# Produits sensibilisants

Les produits sensibilisants sont des produits qui par contact cutané ou respiratoire, vont engendrer une réaction allergique disproportionnée.

Par exemple : les métaux, les poudres et liquides pour résines, certains aérosols et produits de nettoyage sont des sensibilisants cutanés et ou respiratoires.

Sont fréquemment retrouvés comme substance sensibilisante le méthacrylate de méthyle (contact cutané) et le cobalt (contact cutané et inhalation).

	Mention de danger	Pictogramme
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthmes ou des difficultés respiratoires par inhalation	

# Produits nocifs et substances toxiques

Les produits nocifs sont des produits qui par contact cutané, inhalation ou ingestion peuvent causer des dommages +/- important sur l'organisme.

On les retrouve dans des colles, des aérosols, des liquides pour résines, des produits de nettoyage.

Ce sont également les colles, les produits de nettoyage, certains liquides pour les matériaux de revêtement etc... qui contiennent des substances toxiques.

## Résines

Les résines, composées d'un polymère (poudre) et d'un monomère (liquide), peuvent contenir des substances cancérogènes, toxiques, nocives et sensibilisantes.

## Poussières

De nombreuses opérations (polissage, grattage, utilisation de poudres...) génèrent de la poussière potentiellement nocive ou toxique.

- Les poussières de plâtre et de zircone sont responsables d'atteintes respiratoires, irritations des yeux et de la peau.
- Les poussières de métaux peuvent causer des irritations et être cancérogènes.




## Equipements de protection

Pour se protéger des produits et de leurs effets, différents équipements existent.

Les Equipements de Protection Collective (EPC) :

- Substituer les produits CMR
- Utiliser les produits les moins dangereux
- Ventiler les locaux, aspirer les polluants à la source...
- S'assurer d'avoir toujours les FDS à jour
- Ne pas manger, ni boire aux postes de travail
- Fiche de poste précisant le mode opératoire

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) :

- Gants nitrile ou vinyle jetables répondant à la norme EN 374 (protection contre le risque chimique)
- Lunettes de protection 
- Masque type FFP2 ou FFP3 avec valve (en particulier lors des opérations de nettoyage générant de la poussière)
- Protection auditive pour les activités bruyantes 
- Vêtement long (blouse)
- Chaussures antidérapantes, fermées et stables 

## Fiches de Données de Sécurité

Ces documents, propres à chaque produit, fournissent entre autres des informations sur :

- Les risques de santé liés à l'exposition ou l'utilisation de produits dangereux.
- L'utilisation et les précautions à prendre lors de la manipulation et le stockage de ces produits.

*Votre service de Santé au Travail peut vous aider dans la démarche d'évaluation des risques chimiques, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.*

## Pour aller plus loin :

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)  
<http://www.seirich.fr/>  
<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-autravail/metiers-et-activites/>